



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Mesdames, Messieurs les professeurs de Mathématiques
s/c Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Besançon, le 11 septembre 2017

Cher.e.s collègues

Rectorat

Nous avons le plaisir, de vous adresser notre lettre de rentrée pour l'année scolaire 2017-2018.

Inspection pédagogique
régionale

Les inspecteurs du second degré souhaitent à chacune et chacun une excellente rentrée. Par la présente, ils vous font part d'axes saillants qui guideront leur action.

Nicolas MAGNIN
Doyen

Les priorités académiques définies par Monsieur le Recteur feront l'objet d'une attention particulière de la part des corps d'inspection. Ces derniers seront notamment vigilants à l'engagement des personnels pour assurer à tous les usagers des établissements scolaires un cadre de vie sécurisé, agréable et propice aux apprentissages.

Evelyne GERBERT-GAILLARD
IA-IPR
de Mathématiques

Christophe TOURNEUX
IA-IPR
de Mathématiques

La croyance en l'éducabilité de tous les élèves est un principe essentiel et indéfectible pour mener chacun vers sa réussite. Notre action commune, au sein d'une École bienveillante et exigeante, a donc l'impérieux devoir de prévenir et de bannir toute forme de discrimination, tout stéréotype. La lutte contre le décrochage scolaire, ainsi que l'attention aux plus fragiles et aux plus démunis, sont des préoccupations qui doivent être quotidiennes. C'est notamment en s'appuyant sur la transmission des valeurs de la République, qui est du ressort de chaque acteur de notre institution, que nous pourrions atteindre ces objectifs.

Dossier suivi par
Florence BARDOT

Téléphone
03 81 65 49 33
Fax
03 81 65 49 26

Mél.
florence.bardot
@ac-besancon.fr

La mise en œuvre de la réforme de la scolarité obligatoire se poursuit et contribue à garantir un parcours personnalisé de réussite à tous les élèves grâce à des pratiques pédagogiques et des modalités d'enseignement variées et adaptées. Les arrêtés du 16 juin 2017 (BOEN du 22 juin 2017) et du 10 août 2017 (JORF du 18 août 2017) offrent plus de liberté dans la mise en œuvre des enseignements pratiques interdisciplinaires et de l'accompagnement personnalisé. Vous êtes encouragés à poursuivre la réflexion et le travail que vous avez engagés avec conviction, individuellement et collectivement, en conservant tout le sens et toute la pertinence des actions entreprises. Les quatre parcours éducatifs, qui sont mis en place dans la scolarité d'un élève, constituent des leviers à s'approprier pour soutenir les apprentissages, dans le cadre d'un travail en équipe et au service de la réussite de chacun.

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

La cohérence et la continuité du parcours de l'élève passent aussi par une meilleure articulation entre l'école et le collège, entre le collège et le lycée, entre le lycée et l'enseignement supérieur ou la vie active. La mise en place du cycle 3 et la liaison Bac. professionnel – STS, au cœur de l'expérimentation menée dans la région académique, ont d'ores et déjà des effets très probants. Les liaisons collège – lycée, SEGPA – CAP et Bac. technologique – IUT, méritent également toute notre vigilance.

L'évaluation des élèves et l'usage du numérique dans une volonté de plus-value pédagogique seront des champs d'observation des inspecteurs. Les formations initiale et continue, l'accompagnement individuel et collectif des personnels seront des moments privilégiés pour nourrir la réflexion des différents acteurs de l'éducation et favoriseront la convergence des efforts de tous.



2/6

Nous vous souhaitons, à toutes et tous, une année scolaire riche en satisfactions professionnelles.

Pour le collège des IA-IPR
Le doyen,

Nicolas MAGNIN

Pour le collège des IEN ET-EG-IO,
Le doyen,

Fabrice PEYROT

Axes de travail en mathématiques

Nous vous remercions pour votre engagement au service de la réussite des élèves, et saluons plus particulièrement les professeurs qui contribuent au bon déroulement des examens ainsi que ceux qui acceptent les fonctions d'accompagnement auprès des professeurs stagiaires, contractuels, en reconversion, ou en détachement dans notre discipline.



3/6

Accompagnement et formation des personnels

Après avoir accompagné la mise en œuvre de la réforme du collège, nous continuerons d'interroger les pratiques pédagogiques et leurs effets sur les apprentissages des élèves. Nous nous intéresserons plus particulièrement au travail personnel des élèves dans et hors la classe, notamment dans le cadre de la transition entre le collège et le lycée. C'est pourquoi nous réunirons au cours d'une journée institutionnelle les professeurs exerçant au collège et ceux exerçant au lycée.

Nous avons par ailleurs souhaité faire évoluer sensiblement les modalités des formations proposées dans le cadre du Plan Académique de Formation. Nous avons choisi de réduire l'offre de formation à candidature individuelle sur des thématiques prédéfinies au profit d'un accompagnement de proximité visant à répondre aux besoins des équipes d'un établissement ou d'un groupement d'établissements. Les formateurs académiques aideront au diagnostic de ces besoins ainsi qu'à la définition et à la mise en œuvre d'actions de formation.

En section de technicien supérieur, une journée institutionnelle est programmée pour poursuivre la réflexion engagée sur la mise en œuvre du Contrôle en Cours de Formation (CCF) dans le cadre de la rénovation de nombreux BTS.

En ce qui concerne l'accompagnement personnalisé, nous vous rappelons que des ressources sont à votre disposition sur un espace dédié du site académique : <http://www.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique709>. Cette année, le groupe de travail axera sa réflexion plus particulièrement sur l'accompagnement personnalisé au lycée.

Chaque établissement, collège ou lycée, peut demander à bénéficier d'une formation sur la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé.

Nous attirons votre attention sur le fait que la campagne d'inscription aux formations du Plan Académique de Formation se termine le vendredi 15 septembre au soir.

À tous les niveaux d'enseignement, et plus particulièrement en collège, nous insistons vivement sur la nécessité d'approfondir les pistes amorcées lors des formations et de les traduire par des actions qui s'inscrivent dans le contexte de l'établissement d'exercice par un travail concerté, en équipe, gage indispensable d'un enseignement harmonisé, cohérent et de qualité.

C'est en particulier dans le cadre de ce travail qu'il convient que chaque équipe accueille et accompagne les professeurs contractuels dès leur arrivée dans les établissements. Ces derniers n'ont pas tous pu bénéficier d'une formation suffisante et rencontrent des difficultés pour mettre en œuvre, dans des délais très courts, un enseignement adapté. Il importe donc de rester attentifs à leur situation pour répondre à leurs besoins tant au moment de leur prise de fonction que dans l'élaboration et l'animation de situations d'apprentissage.

Evaluation des élèves

L'évaluation constitue un acte pédagogique à part entière qui contribue à la formation des élèves. Ainsi les bilans périodiques qui explicitent les acquis des élèves et des conseils pour progresser résultent de prises d'information régulières, tout au long de l'année, et selon différentes modalités, du niveau de maîtrise des connaissances et des compétences mathématiques.

L'évaluation conduite dans le cadre ordinaire de la classe doit être cohérente avec le bilan de fin de cycle. L'élaboration de ce dernier ne donne donc pas lieu à une évaluation spécifique.

[Décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège](#)

[Arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège](#)



Evolution des programmes de lycée

4/6

Pour prendre en compte l'évolution des programmes du collège, un aménagement du programme de seconde est paru au bulletin officiel n° 18 du 4 mai 2017 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115984

Cet aménagement est mis en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2017. Les élèves qui entreront en seconde à cette date n'auront bénéficié des nouveaux programmes du cycle 4 qu'en classe de 3^e.

Le programme de seconde est désormais décliné en quatre parties : Fonctions – Géométrie - Statistiques et probabilités - Algorithmique et Programmation. Ce qui est proposé dans cette dernière partie s'inscrit dans la continuité du thème « algorithmique et programmation du cycle 4 » avec l'introduction de la notion de fonction. L'utilisation d'un langage textuel comme Python est maintenant incontournable. Un document ressource pour le lycée consacré à l'algorithmique et à la programmation vous apporte des éléments essentiels quant à la mise en œuvre de ces évolutions. Vous pourrez télécharger ce document à l'adresse :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Mathematiques/73/3/Algorithmique_et_programmation_787733.pdf

Mathématiques, langues et langages

Au collège, la maîtrise progressive du langage mathématique est un objectif d'apprentissage essentiel qui contribue l'acquisition de la composante trois du domaine un du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Cet apprentissage est à poursuivre au lycée. Au-delà, il est indispensable que chaque professeur dispense un enseignement explicite de la langue française telle qu'elle est utilisée dans notre discipline et qui ne se limite pas à la connaissance d'un vocabulaire spécifique.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de passer une certification afin d'enseigner les mathématiques dans une autre langue que le français. Le niveau B2 est requis, au minimum, pour obtenir cette certification.

Concours de recrutement

Comme chaque année le ministère ouvre différents concours de recrutement des personnels enseignants dont vous trouverez la liste et les conditions d'inscription sur le site accessible via le lien ci-dessous :

Nous vous précisons qu'une préparation au concours interne de l'agrégation est proposée chaque année aux personnels de l'académie.

Pour ceux qui souhaiteraient évoluer vers d'autres fonctions, nous vous signalons l'opportunité de passer les concours d'encadrement (personnels de direction et personnels d'inspection). Une information est organisée le 20 septembre prochain aux lycées Jean MICHEL, à LONS le SAUNIER, Pierre-Adrien PARIS, à BESANÇON, Les Haberges, à VESOUL, Les Huisselets, site Camus, à BETHONCOURT.

Ressources

Nous vous invitons à visiter régulièrement les sites suivants : (cliquer sur l'image)



5/6

- Le site éduscol
- Le site académique
- Le site disciplinaire
- Mathématiques – Académie de Besançon
- Le site de l'inspection générale

éduscol



Les événements mathématiques

La participation à ces diverses manifestations permet de stimuler le goût des élèves pour les mathématiques, d'enrichir leur culture scientifique et de construire des compétences mathématiques et transversales. C'est ainsi l'occasion d'améliorer l'apprentissage des mathématiques dans un cadre coopératif. Nous vous conseillons donc d'inscrire vos élèves aux différents concours, rallyes et olympiades organisées aux niveaux national et académique.

- Rallye Mathématiques de Franche-Comté pour les classes de 3^e et de 2^{nde}
- Rallye Mathématique Transalpin pour les autres classes de collège
- APMEP et RMT
- Olympiades nationales pour les élèves des classes de 1^{ère}.
Préparation et annales : <http://www.apmep.fr/-Olympiades>
- Le rapport du concours 2017 sera mis en ligne prochainement. Nous informerons de la date de concours dès que nous en aurons connaissance
- Concours Castor informatique



La semaine des mathématiques

La sixième édition de la Semaine des Mathématiques se tiendra **du 12 mars au 18 mars 2018** sur le thème « **Mathématiques et Mouvement** ». Elle vise à :

- montrer les mathématiques sous un jour nouveau, ludique, concret et dynamique, en présentant les innombrables facettes et débouchés pour donner envie aux élèves d'en faire et encourager les vocations.
- promouvoir la culture scientifique, souligner le rôle des mathématiques, dans l'histoire de l'humanité et la compréhension scientifique du monde, dans la formation des citoyens et leur vie quotidienne, dans une grande variété de métiers, et dans l'évolution d'autres disciplines
- valoriser les actions mises en œuvre tout au long de l'année
 - o <http://eduscol.education.fr/maths/actualites/actualites/article/un-evenement-congres-mathenjeans.html>

Nous communiquerons ultérieurement sur ce point.

Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

Tous les professeurs, en particulier ceux qui ont une expérience en tant que formateur ou tuteur, peuvent candidater au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA). Vous trouverez les informations relatives à ce certificat en suivant ce lien :

<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article6151>



6/6

Fonctionnement de l'inspection pédagogique régionale

Nous attirons votre attention sur le fait que les modalités d'évaluation et d'accompagnement, individuel et collectif, des enseignants ont évolué et s'inscrivent désormais dans le parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR).

Décrets de référence :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034600973&categorieLien=id>

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/5/MENH1710184D/jo>

Les documents dont nous souhaitons disposer lors de nos visites et qui nous permettront de mieux appréhender l'exercice de vos missions sont les suivants :

- cahier de textes de la classe ;
- progression suivie dans le cycle concerné par la visite ;
- énoncés de toutes les évaluations en temps limité et de tous les devoirs en temps libre ;
- documents servant de support à l'évaluation du socle commun ;
- liste et contenu des activités intégrant l'usage des outils numériques ;
- quelques cahiers d'élèves de profils différents ;
- quelques copies corrigées ;
- résultats aux évaluations de toutes les classes dont vous avez la charge ;
- vos besoins de formation ;
- votre implication dans les nouvelles modalités d'enseignement (EPI, AP, parcours) ;
- votre contribution au travail collectif ;
- tout document que vous jugerez utile de nous faire connaître.

L'inspection générale de mathématiques est représentée dans notre académie par **Monsieur Laurent CHENO**, IGEN de mathématiques.

Madame Sabine BOUVERET, professeure de Mathématiques déchargée à plein temps, travaillera cette année à nos côtés.

Nous sommes également accompagnés dans nos missions par des professeurs chargés de mission et entourés par une solide équipe de formateurs académiques.

Sachant compter sur votre engagement pour la réussite de tous les élèves, votre professionnalisme et votre sens du service public, nous souhaitons rester à votre écoute et vous accompagner dans vos différentes missions, et vous adressons, cher.e.s collègues, nos très sincères salutations.

Évelyne GERBERT-GAILLARD Nicolas MAGNIN Christophe TOURNEUX

IA-IPR de Mathématiques

Sabine BOUVERET,

Chargée de mission auprès des IA-IPR de Mathématiques